



## conseil pour denoncer une expertise medicale

Par **delcourt**, le **13/02/2019** à **15:39**

bonjour apres un accident de la circulation un expertise medical est effectuee 4 mois apres l accident ( non consolider) puis 4 mois plus tard toujours non consolidee puis 13 mois plus tard ou l on me signifie ma consolidation septs

mois retroactivement durant ces septs mois bien que l IRM ne decele aucun lesion un test neuropsychologie est effectér decelant des pertes connitives resultant d un trauma cranien sont averees.

je prend un avocat qui veut denoncer l expertise medicale contradictoire par le biais d un expert judiciaire plutot que par un expert medical

quelle serait la meilleure demarche a prendre en terme de temps et puis je contester la consolidation sachant que je suis toujours en arret medical

cordialement

Par **Chaber**, le **13/02/2019** à **17:11**

bonjour

[quote]

je prend un avocat qui veut denoncer l expertise medicale contradictoire par le biais d un expert judiciaire plutot que par un expert medical

[/quote]

ce sera un médecin expert désigné par le tribunal